



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Le bureau du Synode

Aux Églises membres, aux délégué-e-s au Synode
au Conseil de l'EERS, aux présidences
de l'EPER, de PPP, de fondia et de la FSR

Berne, le 4 novembre 2020

Synode virtuel de l'Église évangélique réformée de Suisse du 2 novembre 2020 – Décisions

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal du Synode, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par le Synode au cours de la session du 2 novembre 2020 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

1. Le Synode adopte l'ordre du jour modifié, avec l'ajout d'une affaire urgente relative au point 9 « Règlement des finances – Décision ».
2. Le Synode adopte le procès-verbal du Synode des 13 et 14 septembre 2020.
 - 3.1.1 Le Synode élit Evelyn Borer à sa présidence pour le mandat 2021 – 2022.
 - 3.1.2 Le Synode élit Catherine Berger-Meier et Christian Miaz à sa vice-présidence pour le mandat 2021 – 2022.
 - 3.2.1 Le Synode élit Rita Famos comme présidente de l'EERS pour le reste du mandat 2019 – 2022.
 - 3.2.2 Le Synode élit Claudia Haslebacher comme membre du Conseil de l'EERS pour le reste du mandat 2019 – 2022.
 - 3.3.1 Le Synode élit Stefan Fischer et Hansruedi Vetsch comme scrutateurs pour le mandat 2021 – 2022.
 - 3.3.2 Le Synode élit Remo Sangiorgio et Lars Syring comme scrutateurs remplaçants pour le mandat 2021 – 2022.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

- 3.4.1 Le Synode élit Gilles Cavin comme président de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022.
- 3.4.2 Le Synode élit Jean-Luc Blondel comme membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022.
7. Le Synode renonce à traiter le point de l'ordre du jour « Règlement du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) (◀ Règlement du Synode ▶), 2^e lecture ».
9. Le Synode demande au Conseil de donner durant trois mois le Règlement des finances en consultation auprès des Églises membres, avant qu'il soit traité au Synode d'été 2021.
10. Le Synode renonce à traiter le point de l'ordre du jour « Comptes 2019 ».
11. Le Synode décide d'allouer une contribution extraordinaire de CHF 420 000 au financement solidaire partiel de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux pour l'année 2021.
12.
 1. Le Synode décide que la clé de contribution pour l'Église membre de BS soit adaptée au montant réduit déjà adopté (CHF 50 000), soit fixée à 0,844% (diminution de 0,277%). La clé adaptée servira à la fixation des contributions futures.
 2. Le Synode adopte le budget 2021 qui prévoit
 1. un excédent de charges de CHF 13 856 et
 2. des contributions des membres à hauteur de CHF 5 922 457.
15. Le Synode prend connaissance de la radiation de la qualité de membre de l'Église évangélique libre de Genève (EELG) à l'EERS à la fin 2020.
- 17.1
 1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion des fondations Pain pour le prochain et EPER, du projet de contrat de fusion ainsi que du projet de statuts et de règlement d'organisation de la fondation Hilfswerk der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz (HEKS) / Entraide Protestante Suisse (EPER) / Swiss Church Aid (HEKS/EPER) (ci-après Entraide Protestante Suisse [EPER]).
 2. Le Synode de l'EERS approuve la requête des fondations Pain pour le prochain et EPER relative à leur fusion en vue de constituer la fondation Entraide Protestante Suisse (EPER) au 1^{er} janvier 2021 suivant le projet de contrat de fusion dans sa version corrigée du 23 juillet 2020.
 3. Le Synode de l'EERS approuve les modifications apportées aux statuts de la fondation EPER suivant le projet de statuts de la fondation Entraide Protestante Suisse (EPER) dans sa version corrigée du 23 juillet 2020.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

4. Le Synode autorise les Conseils des fondations Pain pour le prochain et EPER à apporter sans le consulter préalablement toutes les modifications accessoires et/ou rédactionnelles aux documents mentionnés aux alinéas 2 et 3 de la présente, conformément aux consignes reçues ultérieurement de la part de la Surveillance fédérale des fondations, de l'Administration fiscale et de l'Office du registre du commerce compétents.
- 18.2 Sur la base de l'Art VII des statuts de la fondation, le Synode élit comme membres du Conseil de fondation de fondia pour le reste du mandat 2019 – 2022 :
1. Jacqueline Lavoyer-Bünzli
 2. Stephan Schranz
- 22.
1. Le Synode décide d'organiser le Synode d'été du 13 au 15 juin 2021 dans les locaux de BERNEXPO.
 2. Le Synode prend connaissance de la tenue du Synode d'automne 2021 à Berne, les 8 et 9 novembre 2021.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pierre de Salis
Président du Synode

Hella Hoppe
Directrice de la chancellerie